



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

05 SEP. 2025
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



25115355

N° d'entreprise : **0890 005 286**

Nom

(en entier) : **IMMOBILIERE DU CHATEAU D'OR**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée d'Alseberg 1037, 1180 Bruxelles**

Objet de l'acte : Renouvellement de mandats / Nominations / Pouvoirs en vue de formalités

Extraits des décisions écrites de l'organe d'administration du 28 mai 2025 :

L'organe d'administration décide de déléguer les pouvoirs de gestion journalière à Orpimmo SA représentée par Olivier Van HOUTTE, représentant permanent.

La durée de la délégation des pouvoirs de gestion journalière sera concomitante à la durée du mandat d'administrateur de Orpimmo SA.

Dans ces conditions, l'administrateur portera le titre d'administrateur-délégué.

L'organe d'administration décide de donner mandat, avec pouvoir de substitution, à Yves Devroye, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Extraits des décisions écrites des actionnaires du 24 juin 2025 :

Les actionnaires décident de nommer en qualité d'administrateur la société de droit néerlandais PODEROSA besloten vennootschap, dont le siège est à 2611KA Delft (NL), Molenstraat 18, enregistrée à la Kamer van Koophandel (KVK) sous le numéro 71085289, représentée par Monsieur Michel GUICHARD, représentant permanent pour une période de six (6) ans prenant fin à l'assemblée générale ordinaire de 2031.

Quant au mandat d'administrateur de ORPIMMO SA, représentée par Monsieur Olivier Van Houtte, les actionnaires décident d'en fixer la durée à six (6) ans prenant fin à l'assemblée générale ordinaire de 2031.

Pour l'exercice de leurs mandats, les administrateurs font élection de domicile au siège de la Société.

Les Actionnaires constatent que le mandat de Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Messieurs Sébastien Schuermans et Peter Lenoir en qualité de commissaire de la Société expire à l'assemblée générale ordinaire de 2025.

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat du commissaire pour une durée de 3 ans qui portera sur les exercices sociaux 2025, 2026 et 2027.

Les Actionnaires donnent mandat, avec pouvoir de substitution, à Yves Devroye, ou à tout avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, situé à 1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 29, bte 15, ainsi qu'à Corpoconsult SRL, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 200, bte 21, représentée par M. David Richelle, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).